



AU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2015 – 20h30

Président : Jean-Christophe EICHENLAUB
Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 14
Secrétaire de séance : Odile Bal-Pétre (Secrétaire Générale)

DELIBERATIONS

DELIBERATION N°1 - DECISION MODIFICATIVE N°3 – ABRI « JEUNES » – BASE DE LOISIRS LE NID

Monsieur le Maire informe le conseil que lors du vote du budget, tous les devis n'étant pas parvenus, il est nécessaire de réactualiser le montant budgétisé, pour la réalisation de l'Abri « jeunes » au Nid.

Le montant voté était de 8 000 €, hors la facture s'élève à 8 900 € TTC.

désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D213/21 - 099	900 €	
D21318/21 - 020		900 €
TOTAL D65	900 €	900 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, la décision modificative n°3.

DELIBERATION N°2 : DEMANDE DE SUBVENTION EAU POTABLE, POUR LES RECHERCHES DE FUITES

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une recherche de fuites et un programme d'action afin d'atteindre les objectifs de rendement prévus par le décret du 27 janvier 2012 relatif au plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

C'est pourquoi, il est nécessaire de lancer une opération « recherche de fuites », qui peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau.

Ces travaux seront couplés avec les travaux de réseau de la Marine, du Marterey et de la Chapelle.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 7 182 € TTC soit, 5985 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Est favorable à la réalisation de l'ensemble de ces travaux
- Autorise le Maire à déposer ce dossier auprès de nos partenaires financiers et sollicite la subvention la plus élevée possible.
- Sollicite une dérogation pour démarrage anticipé des travaux préalablement à la décision d'aide des financeurs

QUESTIONS DIVERSES :

1* VOIRIE

Amélioration de la sécurité routière devant le cabinet médical : proposition de rétrécissement de la voie au niveau du passage piéton avec alternat de circulation pour les voitures. Pose de plots démontables + signalisation en conséquence. (fera l'objet d'un arrêté de circulation)

Route de la verdasse : actuellement interdite au + de 12 tonnes –

Arrêté maintenu sauf pour le bus scolaire – proposition de modifier le parcours du ramassage scolaire pour les collégiens- ramassage sur le secteur des Mermoz et des Laurents.

Cinq élus sont opposés à ce parcours (étroitesse de la route et virages serrés)

2* INTERCOMMUNALITE

CLET : compétence « eau pluviale et inondation » : transfert de compétence à la CALB

Suite à la réunion à la CALB le 19 mai, Monsieur le Maire fait un compte rendu au conseil municipal.

Il n'y aurait pas de transfert de charge au titre de la compétence inondation.

Les ouvrages concernés sont :

Services de gestion des eaux pluviales urbaines : compétences transmises CALB

Canalisations, ouvrages de dessablage et dégrillage, bassins de rétention et de stockage, séparateurs à hydrocarbures et ouvrages de traitement.

Service de gestion des eaux pluviales voiries : compétences restant aux communes

Ouvrages associés à la voirie (grilles, avaloirs, canalisation de branchement, caniveaux fossés...), fosses agricoles et thalwegs à sec.

Le Montcel a un réseau linéaire d'eaux pluviales de 14,452 kms pour une population de 975 habitants et une surface imperméabilisée de 107 ha.

1^{ère} estimation du coût du service de gestion des eaux pluviales par la CALB :

Sur une durée de vie du réseau renouvelé sur 250 ans, estimation total pour l'ensemble des communes de la CALB : 840 000 €

Pour la commune de le Montcel, le coût estimatif représenterait :

Pour la répartition des charges on prend en compte 1 /3 population, 1/3 le linéaire, 1/3 la surface urbaine.

Budget fonctionnement : 11 234 €

Budget investissement : 28 133 €

Budget total : 39 351 €

Pour un linéaire renouvelé de 47 mètre par an

Conclusion : le maire s'oppose à ce transfert de compétence au vue des estimations de cette réunion.

Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République - « projet »

Monsieur le Maire a remis aux conseillers des documents d'information sur la loi NOTRe.
1^{ère} lecture : Suppression des syndicats, fixation de la taille minimale des interco à 20 000 habitants, augmentation du nombre des compétences obligatoires et facultatives des interco, suppression des minorités de blocages pour contrer les transferts automatiques, mise en place dès 2017 d'un nouveau scrutin pour les délégués communautaires qui seraient élus au suffrage universelle direct (les maires pourraient donc être évincés de l'interco).

Cette loi est actuellement transmise au Sénat pour 2^{ème} lecture et le projet initial subi de nombreuses évolutions.

En l'état actuel et selon l'avis de Monsieur le Maire, cela pourrait engendrer un gros problème de démocratie locale :

Remarque : la commune du Montcel a actuellement 2 sièges. Dans l'avenir, elle n'en aurait plus qu'un, si les EPCI de la Chautagne et de l'Albanais sont absorbées par la CALB. Un problème se poserait aussi pour l'harmonisation des compétences entre les EPCI, notamment pour les taxes.

Par le biais de l'Association de Maire de France, et des Maires Ruraux, les élus sont appelés à rester vigilants concernant l'évolution de ce projet de loi, ainsi que sur la baisse des dotations prévues (environ 30 % d'ici 2017) qui auront de lourdes conséquences sur le tissu économique local et les services à la population.

3* ACCESSIBILITE

- Demande à la Sté DEKRA de venir faire un bilan pour la salle des fêtes (avant le 29 septembre 2015)
- Déjà réalisé pour la mairie et l'école

Accessibilité mairie :

Estimation des travaux :		43 100 € HT
Élévateur	25 000 € HT	
Garde corps accès cave	700 € HT	
Accès et stationnement côté sud mairie	2 800 € HT	
Circulation extérieur piéton (accès mairie)	9 000 € HT	
Escalier extérieur côté nord (rambarde et nez de marche)	5 000 € HT	
Accoustique salle d'accueil	600 € HT	

Accessibilité école :

Estimation des travaux :		25 250 € HT
Plan incliné	14 500 € HT	
Porte	6 000 € HT	
Bords podotactile	700 € HT	
Signalétique	150 € HT	
Peinture contre marche + sanitaires	3 900 € HT	

HONORAIRES :

TYPO ARCHITECTE		9 000 €
Réglé	6 000 €	
Estimation restant à régler	3 000 €	
TOTAL		77 350 € HT

SUBVENTION ATTENDUE MAIRIE + ECOLE **36 800 €**

DETR / Dépense subventionnable : 80 000 € HT

Montant maximum prévisionnel (subv DETR) 28 800 €

RESERVE PARLEMENTAIRE : 8 000 €

TOTAL COUT PREVISIONNEL 77 350 € – 36 800 € 41 350 € HT

4* PLUi : le point sur la réunion du mercredi 10/06 à la CALB

Le PLUi devra être effectif en 2018.

117 réunions, dont 54 réunions communales et 18 réunions publiques sont prévues pour l'instauration de ce PLUi

Les PLU des communes seront le point de départ pour la mise en place du PLUi ,

Le périmètre pourrait évoluer avec les communes d'Albens et de Chautagne.

Les fils directeurs sont l'eau, l'habitat, les déplacements, les zones humides, le numérique pour le travail à la maison, les énergies. Les objectifs devront être définis dans un souci de transparence, afin de permettre une projection la plus réaliste possible sur l'avenir avec des hypothèses de logement, des besoins d'équipements, et environnementaux.

Des ateliers thématiques aborderont différents thèmes : l'impact environnemental, les zones agricoles, les trouées vertes, la protection du milieu aquatique, la vue, la loi littorale au bord du lac, la densification des espaces.

Le 5 septembre les maires pourront découvrir les différentes communes engagées dans le PLUi de la CALB,

Des ateliers de réflexion auront lieu les :

- 9 septembre 2015 (16h00) : l'agriculture, le paysage et le patrimoine
- 9 septembre 2015 (18h00) : l'habitat foncier, l'urbanisme et le tourisme
- 10 septembre 2015 : l'eau, le climat, l'énergie et les transports,

Un site internet sera aussi à la disposition du public.

Cinq étapes jusqu'en 2018 :

- La fin du diagnostic
- Expression du projet intercommunale (le PADD= Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- L'organisation, l'aménagement, la programmation selon le Grenelle II
- Le règlement et les textes du règlement,
- La finalisation après l'enquête publique.

Un cabinet juridique sera chargé de sécuriser toutes les phases de mise en place du PLUi

La CALB est « pilote » pour cette mise en place. Le but étant d'anticiper afin de prendre le temps de poser les bases, plutôt qu'elles nous soient imposées.

Etaient aussi présentes à cette réunion :

La Chambre de Commerce et d'Industrie pour les domaines du tourisme, des commerces, des déplacements, et d'une articulation avec Métropole Savoie.

La Chambre d'Agriculture de la Savoie a souligné les enjeux agricoles en demandant à garder un équilibre entre l'urbain, l'artisanat, et les espaces agricoles. La protection des meilleurs terrains pour réduire les impacts et compenser pour retrouver un potentiel agricole.

Les Services de l'Etat : il faudra tenir compte de la Loi ALUR qui sera intégrée dans les PLUi. (densification, plus de COS...).

Les PLU des communes qui ont atteint 9 ans seront remis «à plat ».

5* TRACTEUR

Une demande de subvention a été renouvelée, mais son obtention n'est pas acquise pour le moment.

Au prochain conseil il sera nécessaire de se prononcer sur la réparation du tracteur ou son remplacement.

6* APPEL D'OFFRES

1^{ère} réunion : mardi 9 juin à 14 h 00

Ouverture des plis et comparatif des prix.

2^{ème} réunion : jeudi 25 juin à 8h30

Comparaison des offres techniques et choix du candidat retenu

7* HYGIENE CANTINE

Concernant l'entretien et l'hygiène de la cantine et de la garderie, une étude est en cours auprès de plusieurs fournisseurs, ainsi que sur les protocoles à respecter.

8* VENTE DE BOIS

La coupe de bois de la commune sera vendue au enchères le 25 juin à 8h30 à la Motte-Servolex. Monsieur le Maire a demandé à Michel FAVRIN, de représenter la commune lors de cette vente (la réunion d'Appel d'Offres se déroulant au même moment).

Le produit attendu est d'environ 50 000 € (une marge de manœuvre est laissée à l'appréciation de l'ONF). Si l'offre est trop basse, la vente sera reproposée en septembre.

9* REHABILITATION DU CHEMIN DU MARTEREY

Suite à la demande d'un habitant (pour la sécurité des enfants rejoignant l'arrêt de bus pour le collège) il est envisagé de nettoyer le chemin du Marterey, qui fait la liaison avec le chef-lieu.

Fin de la séance : 23h05